

# Politique de durabilité de la présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne

1<sup>er</sup> juillet – 31 décembre 2026

## 1. Introduction

La présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne, qui aura lieu du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2026, impliquera l'organisation centralisée d'un nombre important de réunions et d'événements. Elle offre l'occasion de mettre en avant l'engagement de l'Irlande en faveur de la durabilité et d'un mode de fonctionnement respectueux de l'environnement, soutenant l'économie circulaire, réduisant les émissions de carbone et encourageant les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Le programme du gouvernement pour 2025 comprenait un engagement à mettre en place une politique de développement durable lors de la Présidence.

## 2. Application

La politique de durabilité de la présidence s'applique de manière directe aux réunions et aux événements officiels organisés en Irlande par les structures centralisées du gouvernement en charge de la planification. Sa mise en œuvre sera supervisée par le groupe interministériel chargé de la planification opérationnelle de la présidence.

En ce qui concerne les événements organisés en dehors de ces structures de planification centralisées, notamment les événements affiliés à la présidence, les ministères, les agences gouvernementales et les autres organisateurs doivent suivre les présentes lignes directrices et se conformer à la [Circulaire 17/2025 : instructions actualisées relatives à la passation de marchés publics écologiques à l'intention des organismes du secteur public](#).

## 3. Objectif

L'objectif principal de la présente politique est de soutenir une organisation des réunions et des événements de la présidence qui soit la plus durable possible, conformément à la législation et aux politiques concernées. Ces dernières comprennent sans s'y limiter le [Plan d'action en faveur du climat](#), le [Mandat pour l'action du secteur public en faveur du climat](#), la [Stratégie et le plan d'action 2024-2027 pour la passation de marchés publics écologiques](#) et la [Vision pour l'alimentation 2030](#).

La mise en œuvre de cette politique et l'accent mis sur la durabilité dans l'organisation des événements de la présidence visent également à rendre plus visible l'approche durable de l'organisation et de la gestion d'événements au sein des services publics, et à encourager une évolution positive à cet égard. Dans ce but, il a été convenu par le ministère des dépenses publiques, des infrastructures, de la réforme du service public et de la numérisation, qu'un Prix spécial de la présidence de l'UE pour la durabilité sera ajouté aux Prix des meilleurs services publics en 2027.

Il convient de noter que la mise en œuvre de la présente politique traduira nécessairement la responsabilité globale de satisfaire aux critères opérationnels et logistiques spécifiques associés aux obligations rattachées à la présidence de l'Union européenne.

#### 4. Passation de marchés publics

Les réunions et les événements en rapport avec la présidence irlandaise de l'UE en 2026, organisés par les structures de planification centralisées du gouvernement, seront le fondement d'un processus complet de passation de marchés publics visant à obtenir les biens et les services nécessaires. Le Bureau gouvernemental de la passation de marchés a mis au point un [ensemble de dispositifs centralisés de passation de marchés](#) permettant d'obtenir des biens et des services ordinaires. Ces dispositifs aident les organismes du secteur public à remplir leurs obligations de parvenir à un plus grand nombre de résultats stratégiques tenant compte de critères verts, sociaux et favorables aux PME.

La [Stratégie et le plan d'action 2024-2027 pour la passation de marchés publics écologiques](#) seront les principales références lors des processus de passation de marchés soutenant les événements de la présidence organisés au niveau central. Les dossiers d'appels d'offre relatifs à ces événements comprendront des critères essentiels et complets de passation de marchés publics écologiques pertinents et adéquats de biens et de services. Les [Recommandations et critères pour la passation de marchés publics écologiques](#) de l'Agence de protection de l'environnement et l'[Outil en ligne de recherche des critères de passation de marchés publics écologiques](#), du Bureau de la passation de marchés publics, seront utilisés comme ressources<sup>1</sup> aux côtés de la [Circulaire 17/2025 : instructions actualisées relatives à la passation de marchés publics écologiques à l'intention des organismes du secteur public](#).

#### 5. Organisation de réunions et d'événements

##### 5.1 Transport

- Pour chaque réunion et événement de la présidence, il sera pris grand soin de minimiser l'impact environnemental des transports fournis.
- Les directives appropriées en termes de passation de marchés écologiques, et leurs critères associés, guideront l'achat des nécessaires solutions de transport en lien avec les besoins opérationnels, en ce qui concerne notamment les [Critères nationaux de passation de marchés écologiques pour des véhicules et services de transport routier](#) et la directive sur les véhicules propres ([Directive U2019/1161/EU](#)).
- Les options de mobilité active, notamment l'usage de la mobilité partagée et les modes de transport alternatifs, seront soutenues et encouragées, conformément au point 4.1 du [Mandat pour l'action du secteur public en faveur du climat](#). Ces options doivent être mentionnées clairement dans les notes d'information pratique destinées aux délégués.

---

<sup>1</sup> [Recommandations et critères sur la passation de marchés publics écologiques de l'agence de protection de l'environnement](#) et [Outil de recherche sur les critères de passation de marchés publics écologiques](#).

- Les départements ministériels qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à candidater au [Modèle de déplacements intelligents](#) de l'Autorité nationale des transports, avant la présidence si possible.
- Des parapluies seront mis à disposition près des sorties des lieux des événements pour encourager les participants à marcher et à emprunter les transports publics.

## **5.2 Lieux des réunions**

- L'efficacité énergétique des lieux de réunion et d'événement situés dans des bâtiments publics sera optimisée, conformément au [Mandat pour l'action du secteur public en faveur du climat](#), en tenant toutefois compte des difficultés pratiques pouvant survenir dans certains lieux patrimoniaux.
- Le choix des lieux d'événements commerciaux sera guidé par des critères opérationnels et d'autres critères en rapport, et par les éléments pertinents des [Recommandations et critères en matière de marchés publics écologiques](#), de l'Agence de protection de l'environnement, notamment ceux qui concernent l'efficacité énergétique, l'éclairage et le chauffage.
- L'accessibilité des lieux d'événement sera considérée comme une priorité, et sera soigneusement étudiée tout au long du processus d'organisation des réunions et événements de la présidence. Si des difficultés particulières survenaient, dans le contexte par exemple, de certains bâtiments patrimoniaux, des solutions aménagées appropriées seraient encouragées.

## **5.3 Logement**

- En tenant compte de la disponibilité et du rapport coût-efficacité, des solutions de logement seront recherchées pour les délégations assistant aux réunions et aux événements de la présidence, dans des lieux favorisant les options de déplacements durables.
- En outre, le prestataire désigné aux fins du Cadre sur le logement sera tenu de faciliter autant que faire se peut, la réservation d'hôtels possédant une certification écologique reconnue pour les délégations en visite.

## **5.4 Alimentation et boissons**

- La fourniture à la présidence de nourriture, de boissons et de services associés mettra l'accent sur la durabilité, conformément aux [Critères nationaux des marchés publics écologiques de prestation de services d'alimentation et de table](#), et aux cibles d'approvisionnement alimentaire et de déchets alimentaires décrites dans la stratégie et le plan d'action pour la passation de marchés publics écologiques.
- La présidence irlandaise offre l'opportunité de mettre en avant les produits alimentaires irlandais durables et de qualité, produits par des entreprises possédant une certification de durabilité vérifiée, notamment dans le cadre d'[Origin Green](#), le programme national de durabilité s'appliquant à l'alimentation et aux boissons.
- Conformément à la stratégie et au plan d'action pour la passation de marchés publics écologiques, les contrats relatifs à des services de bouche ou d'alimentation comprendront

des mesures ciblant les déchets alimentaires, en particulier leur séparation et leur prévention, de façon à prendre en compte l'engagement de l'Irlande à réduire ces déchets de 50 % d'ici à 2030. Les titulaires des contrats devraient être encouragés à adhérer à la [Charte sur les déchets alimentaires](#) de l'Agence de la protection de l'environnement, établie conformément à la [Feuille de route de l'Irlande sur la prévention des déchets alimentaires](#).

- Conformément au [Mandat 2025 pour l'action du secteur public en faveur du climat](#), l'utilisation de gobelets, assiettes et couverts jetables dans tout local de restauration ou bâtiment fermé du secteur public devra cesser.
- L'utilisation de bouteilles d'eau en plastique doit cesser, autant que possible. Des options alternatives adaptées à la réunion ou à l'évènement concerné doivent être privilégiées pour servir de l'eau à table et mettre de l'eau à disposition dans les lieux de réunion (telles que des fontaines à eau/distributeurs d'eau). Lorsque le recours à des bouteilles d'eau en plastique est inévitable, les Initiatives sur la responsabilité des producteurs d'Irlande doivent être respectées, et les bouteilles usagées doivent être collectées et recyclées conformément au dispositif de remboursement d'acompte, ainsi que l'indique le [Mandat 2025 pour l'action du secteur public en faveur du climat](#).
- L'utilisation de produits alimentaires et de boissons d'Irlande possédant le statut d'origine géographique, et de produits locaux et de saison, sera encouragée, sous réserve de la législation applicable concernée sur les marchés publics.
- Si possible et en conformité avec la stratégie et le plan d'action sur la passation de marchés publics écologiques, les offres pour des services de table devront tenir compte de la condition d'inclusion d'aliments certifiés bio par les [Organismes de certification du bio](#) (soit l'[Association du bio irlandais](#), soit le [Trust du bio](#)), pour un volume minimal de 10 % de la valeur en euro des produits alimentaires.

## **5.5 Matériels et équipement**

- L'usage de matériels imprimés sera réduit au minimum lors des réunions et événements de la présidence.
- Les stratégies faisant la promotion de la numérisation, notamment au moyen de codes QR, seront explorées. S'il s'avère nécessaire d'acheter du papier pour imprimer et photocopier, 100 % du papier devra provenir de papier recyclé, conformément à la [stratégie et au plan d'action pour la passation de marchés publics écologiques](#).
- Le cas échéant, l'utilisation d'équipement informatique reconditionné, notamment des ordinateurs portables, doit être explorée ; le nouveau cadre initié par le bureau des marchés publics en juin 2024 devra au besoin être mis à contribution.<sup>2</sup>

## **5.6 Mémos et marchandises**

- Tous les mémos achetés au niveau central devront être acquis conformément aux [Recommandations et critères nationaux de la passation de marchés publics écologiques](#)

---

<sup>2</sup> [Stratégie et plan d'action pour la passation de marchés publics écologiques](#)

soutenant la mise en œuvre de [l'objectif de développement durable 12](#) (consommation et production durables). L'élaboration d'une politique distincte relative aux mémos de la présidence est envisagée.

- L'achat au niveau central des marchandises de la présidence, notamment de la papeterie, sera étudié avec soin, conformément aux critères pertinents, notamment aux [critères nationaux des marchés publics écologiques sur les produits et services textiles](#) et aux [critères nationaux des marchés publics écologiques sur les produits de papier et les services d'impression](#).
- Pour maintenir à un niveau minimal l'utilisation des matériels imprimés lors des réunions et des conférences de la présidence, les fournitures et les publications devront en général, être mises à disposition sur demande aux points centraux d'approvisionnement.

## 6. Durabilité sociale – Égalité, inclusion et accessibilité universelle

- L'équilibre entre les hommes et les femmes sera encouragé, assurant que les participants aux groupes, événements et activités d'information liés à la présidence reflètent la diversité de la société au sens large.
- Le soutien à la production locale est un élément essentiel de la durabilité sociale. Cela doit se traduire par des achats publics appropriés, autant que possible, en particulier auprès de petites et de moyennes entreprises.
- Le site web de la présidence sera développé conformément à la directive relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public ([Directive 2016/2102](#)). Parmi les éléments de l'accessibilité figureront des balises de texte alternatif (alt) pour les images, la navigation au clavier et des fonctions de synthèse vocale, de façon à offrir une expérience inclusive à l'utilisateur.

## 7. Certification ISO

L'unité de gestion des événements du bureau des travaux publics passera en revue et améliorera le cas échéant, les systèmes de gestion de la durabilité des événements, en préparation de la présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne en 2026. L'examen aura lieu dans le cadre du processus de certification des systèmes de gestion de la durabilité des événements de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

## 8. Évaluation

Le groupe interministériel sur la planification opérationnelle de la présidence maintiendra sa supervision de la mise en œuvre de la présente Politique, et fera rapport sur ses résultats dans le cadre d'un exercice de retour d'expérience, après la clôture de la présidence en décembre 2026.

Les ministères et les agences publiques sont encouragés à effectuer le suivi de leur approche de durabilité lors des événements de la présidence, et à l'enregistrer pour mettre au point des études de cas qui seront diffusées dans le cadre de rapports après la fin de la présidence. Une boîte aux lettres électronique a été ouverte à l'adresse [EU2026Green@dfa.ie](mailto:EU2026Green@dfa.ie) afin de recueillir les demandes, les suggestions et les observations tout au long de la présidence. Comme indiqué, il a été convenu avec le ministère des dépenses publiques, des infrastructures, de la réforme du service public et de

la numérisation, qu'un Prix spécial de la durabilité de la présidence de l'UE sera décerné dans le cadre du Prix des meilleurs services publics 2027.

## **9. Visibilité et promotion**

La présente politique sera publiée sur le site web de la présidence, et activement communiquée à toutes les parties concernées. Un guide de mise en œuvre conviviale sera publié pour l'accompagner.

La présente politique et le guide de mise en œuvre seront signalés à l'intention des participants lors des regroupements des principaux acteurs impliqués dans la planification des réunions et des événements de la présidence.

## **10. Contacts**

Pour toute demande en lien avec la présente politique, veuillez envoyer un message à [EU2026Green@dfa.ie](mailto:EU2026Green@dfa.ie).